

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020

### RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020 (3<sup>E</sup> EXERCICE FINANCIER)

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, en conformité avec l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le **rôle d'évaluation triennal** est dans le 3<sup>e</sup> exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par le section I du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord et être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 148-2018, le cas échéant.

Donné à Portneuf-sur-Mer le 11 septembre 2019.

Simon Thériault  
Directeur général et sec. trésorier